

**Règlement du concours**  
**« NOS LECTEURS ONT DU TALENT 2014 »**  
Frissons d'été

**ARTICLE 1**

La société PLACE DES EDITEURS, SA au capital de 4 234 120 € dont le siège social est situé 12 avenue d'Italie 75013 PARIS, immatriculée sous le n° 622 012 987 RCS Paris (ci-après « l'Organisateur ») organise en partenariat avec la FNAC et KOBO un grand concours gratuit intitulé « **NOS LECTEURS ONT DU TALENT 2014 FRISSONS D'ETE** » du 15 mars 2014 au 30 mars 2014 (participation jusqu'au dernier jour midi heure de Paris). Ce concours est sans obligation d'achat.

L'accès au concours se fera **via un formulaire accessible directement sur le site internet [www.noslecteursontdutablent.fr](http://www.noslecteursontdutablent.fr)** (ci-après « le Site ») **ou indirectement depuis les sites internet [www.fnac.com](http://www.fnac.com) et les sites de Place des Editeurs qui renverront sur le formulaire présent sur le Site.**

L'objet du concours est de désigner un premier roman dit « policier » destiné à être édité selon les modalités décrites ci-après.

**ARTICLE 2**

Le concours est ouvert à toutes personnes domiciliées en France métropolitaine, Belgique et Suisse à l'exception des membres du jury et des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Toutes les participations s'exercent sous la responsabilité du représentant légal des mineurs. Les participants mineurs devront être en possession d'une autorisation de leur représentant légal (parent ou tuteur) leur permettant de participer au concours ; l'Organisateur se réserve le droit de leur demander de lui présenter celle-ci à tout moment. A défaut, la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte.

**ARTICLE 3**

Pour participer, les participants doivent :

- soit avoir un compte FNAC, soit être inscrits à l'une des newsletters de Place des Editeurs
- déposer avant le 30 mars 2014 midi heure de Paris sur le Site leur manuscrit et son résumé conformes aux spécifications de l'article 4 ci-dessous
- déposer sur le service d'auto-édition KOBO WRITING LIFE ([//fr.kobo.com/writinglife](http://fr.kobo.com/writinglife)) ce même manuscrit
- remplir par ailleurs le formulaire de participation disponible sur le Site en indiquant leur adresse e-mail, ainsi que leurs nom, prénom, date de naissance et adresse postale complète, et téléphone.

Les participations par courrier ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

Le concours est limité à deux manuscrits par participant (même nom, même adresse). Au-delà, les autres manuscrits soumis par un même participant ne seront pas pris en compte par l'Organisateur.

**ARTICLE 4**

Le manuscrit doit être impérativement rédigé en langue française, et être un premier roman, quel que soit le lieu de déroulement de l'action, l'époque ou le type d'intrigue.

Un manuscrit complet devra être remis lors de la participation, toute participation contenant un manuscrit manifestement incomplet ne sera pas prise en compte.

Le manuscrit remis devra comporter entre 200 000 et 400 000 signes (espaces compris).

Le manuscrit devra être accompagné d'une accroche en 250 signes minimum et 300 signes maximum (espaces compris) et d'un résumé de l'intrigue ou « pitch » en 1 500 signes minimum et 2 000 signes au maximum (espaces compris).

Le manuscrit, son accroche et son résumé doivent être déposés sur le site [www.noslecteursontdualent.fr](http://www.noslecteursontdualent.fr) au format électronique (fichier au format .pdf exclusivement).

L'Organisateur se réserve le droit d'écartier du concours tout manuscrit non conforme aux critères ci-dessus ou dont il estimerait que la publication pourrait l'exposer à des poursuites ou actions judiciaires pour quelque motif que ce soit.

## **ARTICLE 5**

Aucun manuscrit déjà publié par un autre éditeur y compris par tout service d'auto-édition (**à l'exception du service d'auto-édition Kobo Writing Life**), ou aucun manuscrit écrit par un participant ayant déjà vu l'un de ses romans publié ne sera accepté.

Chaque participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que ledit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence », et n'est pas ou n'a jamais été soumis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit.

De façon générale, chaque participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (accroche, résumé, pseudonyme...). Il déclare notamment que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Chaque participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit.

## **ARTICLE 6**

Du 15 mars 2014 au 15 avril 2014, les internautes titulaires d'un compte Fnac.com, ou inscrits aux newsletters des éditeurs de Place des Editeurs, pourront s'inscrire sur le Site en tant que lecteurs-jurés. Ils recevront en retour un identifiant et un mot de passe qui leur permettront d'avoir accès aux manuscrits et résumés mis en ligne sur le Site et de noter un ou plusieurs de ces manuscrits. Pendant cette période, chaque lecteur-juré ne pourra noter qu'une seule fois chaque manuscrit. Les participants pourront aussi s'inscrire comme lecteurs-jurés.

## **ARTICLE 7**

Le concours se déroulera en 2 phases :

1<sup>ère</sup> phase : du 15 mars 2014 au 30 mars 2014, les manuscrits, leurs accroches et leurs résumés seront mis en ligne sur le Site afin d'être soumis à la notation des lecteurs-jurés préalablement inscrits comme indiqué à l'article 6 qui auront jusqu'au 15 avril 2014 minuit pour noter.

Les manuscrits, accroches et résumés seront mis en ligne sur le Site sous les nom et prénom ou pseudonyme de leur auteur.

Chaque lecteur-juré pourra attribuer à chaque manuscrit une note de 1 (note minimale) à 10 (note maximale), et pourra déposer un commentaire.

Chaque manuscrit participant se verra tout d'abord attribuer une moyenne calculée comme suit : somme des notes obtenues des lecteurs-jurés divisée par le nombre de notes attribuées à ce manuscrit. Ce résultat sera pondéré de la manière suivante : si le manuscrit a reçu moins de 10 votes : - 2 points; s'il a reçu moins de 20 votes : - 1,5 points; s'il a reçu moins de 30 votes : - 1 point; s'il a reçu moins de 40 votes : - 0,5 point)

2<sup>ème</sup> phase : La 2<sup>ème</sup> phase se déroulera en 2 temps :

- dans un 1<sup>er</sup> temps, les 10 manuscrits ayant reçu les notes moyennes calculées comme ci-avant exposé les plus élevées à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase seront soumis à un jury composé de représentants de l'Organisateur et de ses partenaires Fnac et Kobo ainsi que d'un éditeur apparaissant sur le site du concours sous le pseudonyme de Pr Mystery. Le jury désignera le manuscrit gagnant du concours au plus tard le 30 mai 2014.
- Dans un 2<sup>ème</sup> temps et parallèlement au 1<sup>er</sup> temps, un second jury composé des étudiants du Master 2 édition de la Sorbonne (promotion 2014), procèdera à la lecture des manuscrits qui seront arrivés entre la 11ème et la 20ème position du concours conformément à la méthode de calcul des moyennes des notes reçues exposée ci-avant. Le 30 mai 2014 au plus tard, ils désigneront 2 lauréats.

Les deux jurys délibéreront selon les modalités suivantes :

- le scrutin est oral ;
- au cours des deux premiers tours, le manuscrit gagnant est désigné à la majorité absolue ;
- du troisième au quatrième tour, le manuscrit gagnant est désigné à la majorité relative ;
- en cas d'égalité à l'issue du quatrième tour, la voix du président est prépondérante.

Les auteurs des manuscrits retenus à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase devront, pour pouvoir participer à chacun des 2 temps de la 2<sup>ème</sup> phase :

- avoir retiré leur manuscrit du service de distribution d'auto-édition Kobo Writing Life ;
- et avoir signé le contrat d'édition et le contrat de cession des droits d'adaptation audiovisuelle qui leur seront proposés par l'Organisateur. Pour les auteurs mineurs, lesdits contrats devront aussi être signés par leurs représentants légaux (parents ou tuteurs).

## **ARTICLE 8**

### **1<sup>er</sup> prix :**

Publication du manuscrit gagnant selon les modalités décrites ci-dessous, après signature d'un contrat d'édition comportant une avance sur droits d'auteur au profit du lauréat d'un montant brut de 1000 € et signature d'un contrat de cession des droits d'adaptation audiovisuelle.

Le manuscrit gagnant sera publié initialement en exclusivité sous forme numérique par Fnac et Kobo sur leurs plateformes de distribution de livre numérique, durant trois mois à partir de la mise en vente sur ces plate-formes, puis par l'Organisateur sous sa marque Chemin Vert sous forme numérique.

Il pourra éventuellement être publié ensuite sous forme imprimée et sous forme numérique sous l'une des marques éditoriales de l'Organisateur.

La publication du manuscrit gagnant sera faite selon les termes et conditions du contrat d'édition conclu entre l'Organisateur et le lauréat. Par ailleurs, le manuscrit pourra faire l'objet de corrections demandées par l'Organisateur avant publication, ce que le lauréat accepte d'ores et déjà sans préjudice de son droit moral.

Le lauréat sera contacté par courrier, e-mail ou téléphone aux coordonnées indiquées lors de la participation dans un délai d'environ un mois après la désignation du manuscrit gagnant par le jury.

Dans le cas où les coordonnées du lauréat se révéleraient erronées, la participation de celui-ci sera considérée comme non valide et le prix pourra être remis en jeu par l'Organisateur dans un autre concours ou être attribué à un autre participant.

Le nom du lauréat sera publié sur le Site. Aucun message ne sera délivré aux perdants.

Le prix est incessible et ne peut donner lieu à aucun échange ou toute autre forme de contrepartie.

### **2° prix :**

Les finalistes, c'est-à-dire les participants ayant accédé au 1er temps de la 2<sup>ème</sup> phase du Concours, seront édités en version numérique sous la marque Chemin vert éditions, La publication de ces manuscrits sera faite selon les termes et conditions du contrat d'édition conclu entre l'Organisateur et les finalistes comportant une avance sur droits d'auteur d'un montant brut de 500 € et signature d'un contrat de cession des droits d'adaptation audiovisuelle.

Par ailleurs, le manuscrit pourra faire l'objet de corrections demandées par l'Organisateur avant publication, ce que le lauréat accepte d'ores et déjà sans préjudice de son droit moral.

### **3° prix :**

Les deux auteurs sélectionnés par Master 2 de la Sorbonne lors du 2<sup>ème</sup> temps de la 2<sup>ème</sup> phase du Concours seront édités chez Chemin vert éditions La publication des manuscrits de ces auteurs sera faite selon les termes et conditions du contrat d'édition conclu entre l'Organisateur et eux comportant une avance sur droits d'auteur d'un montant brut de 250 € et signature d'un contrat de cession des droits d'adaptation audiovisuelle.

Par ailleurs, le manuscrit pourra faire l'objet de corrections demandées par l'Organisateur avant publication, ce que le lauréat accepte d'ores et déjà sans préjudice de son droit moral.

## **ARTICLE 9**

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au Site quelles qu'en soient les causes, ou de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent concours.

## **ARTICLE 10**

L'Organisateur se réserve le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

L'Organisateur se réserve le droit de demander aux participants un justificatif d'identité et de domicile permettant de confirmer la validité de leur inscription, ainsi que toute confirmation de l'autorisation parentale mentionnée à l'article 2 du présent règlement.

## **ARTICLE 11**

Chaque participant dont le manuscrit aura été retenu pour l'un ou l'autre des 2 temps de la 2<sup>ème</sup> phase du concours autorise l'Organisateur et ses partenaires à citer ses nom, prénom ou pseudonyme et commune de résidence à l'occasion de toute communication promotionnelle, sur quelque support que ce soit, liée au présent concours.

Pour les besoins du concours, chaque participant autorise l'Organisateur et ses partenaires à reproduire et représenter sur le Site le texte en partie ou en intégralité du manuscrit ainsi que l'accroche et le résumé ainsi que tout accessoire au manuscrit remis à l'Organisateur lors de sa participation et ce pour tout pays et pour la durée du concours.

## **ARTICLE 12**

Les données personnelles concernant les participants sont collectées et utilisées par l'organisateur ou FNAC pour les besoins de la participation au concours ou au jury des lecteurs-jurés prévu à l'article 6 ci-avant.

Des informations commerciales pourront leur être envoyées par courrier électronique s'ils l'ont accepté lors de leur inscription.

Loi du 6 janvier 1978 « informatique, fichiers et libertés ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données à caractère personnel qui les concernent et ce en écrivant à l'adresse du concours :

«Place des éditeurs / Concours Nos lecteurs ont du talent 12 avenue d'Italie 75627 Paris Cedex 13».

## **ARTICLE 13**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement sans restriction ni réserve.

## **ARTICLE 14**

Le règlement complet est déposé chez Me Eric Tricou, Huissier de Justice, 60-62 rue du Maréchal Foch – BP 671, 78000 Versailles, et pourra être obtenu gratuitement sur le Site ou en écrivant à :

«Place des éditeurs / Concours Nos lecteurs ont du talent 12 avenue d'Italie 75627 Paris Cedex 13».

## **ARTICLE 15**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date de désignation du lauréat sur le Site.